



Centre Paroissial, 1071 Chexbres  
CCP n° 18-5636-3

## *Centre paroissial de Chexbres*

### *Règlement d'utilisation*

Nous vous souhaitons d'agréables moments dans nos locaux et nous vous invitons à prendre connaissance des règles suivantes:

- Dès 22 heures, il est nécessaire de prendre toutes mesures afin d'éviter que du bruit incommode le voisinage. Veuillez-vous référer au règlement de police communal (*Art. 18 : .....entre 22 heures et 6 heures, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit.*)
- Toutes les locations se terminent à 01h00 du matin au plus tard
- Après utilisation, le mobilier des salles sera remis dans la disposition d'origine. (*Attention à ne pas glisser les tables sur le sol, mais les porter.*)
- Vu la capacité limitée du chauffe-eau (120 l.), il est indispensable d'utiliser l'eau chaude avec parcimonie.
- Avant d'utiliser le lave-vaisselle, veuillez lire le mode d'emploi affiché à l'intérieur de la porte de l'armoire voisine.
- Les armoires frigorifiques devront être vidées, nettoyées, déclenchées et les portes laissées entrouvertes.
- Un aspirateur est à disposition. Chaque locataire vient avec ses propres produits de nettoyage et ses chiffons. Il n'y a pas de sacs poubelles à disposition. La poubelle publique devant l'entrée n'est pas à disposition des utilisateurs du centre.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du centre paroissial comme de jeter des mégots à l'extérieur.
- Les grillades ne sont pas autorisées devant le centre.
- Toutes les lampes doivent être soigneusement éteintes.
- Les fenêtres seront soigneusement fermées, les portes fermées à clé et les clés restituées immédiatement.
- Tous les déchets, papiers et autres objets doivent être évacués (y compris les décorations intérieures et extérieures : ballons, banderoles, etc).
- Les objets cassés doivent être signalés immédiatement (vaisselle, matériel) seront facturés au prix coûtant. Tout dégât, déprédation ou salissure particulière sera spontanément signalé à l'intendante et sera remis en ordre à vos frais.
- Les nettoyages éventuellement nécessaires ou l'évacuation d'objets seront facturés CHF 30. -- de l'heure.
- Seuls deux véhicules sont autorisés à stationner devant le centre paroissial, sous l'arbre. Deux macarons sont à disposition à l'entrée du centre. Ils doivent être mis visiblement dans vos véhicules et remis à leur place avant votre départ.
- Les manifestations organisées au centre paroissial doivent être annoncées à la commune de Chexbres (cf. [www.chexbres.ch](http://www.chexbres.ch), annonces des manifestations, en particulier pour les questions de places de parc).

***Par le paiement de votre location, vous acceptez les règles d'utilisation du Centre paroissial.***

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Chexbres, juin 2016

**Le Comité**

Intendante : Mme Carole Renevey, Chemin du Dard 8, 1071 Chexbres  
☎ 079 124 87 72, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures